

## Dossier à remplir pour chaque association culturelle pour l'obtention de subsides ordinaires de la CCAC

### Description de l'association (2 pages maximum) :

#### Données administratives

- Personne responsable de l'association et coordonnées
- Désignation et numéro de registre de l'association<sup>1</sup>
- Partenaire(s) éventuel(s) (sponsors, convention Ville Esch,)
- Adresse du siège social et lieu de réunion
- Nombre de salariés dans l'association et temps de travail de ces salariés (en heures)
- Bref historique de l'association

#### Quoi ?

- Comment décririez-vous l'activité de l'association en 5 lignes maximum (discipline(s) concernée(s), objectif, etc.) ?
- Mots-clefs et/ou Hashtags décrivant l'association (5 maximum) :
- En quoi l'association répond-elle à un ou des objectifs de la stratégie culturelle de la ville d'Esch et lequel ?
- L'association organise-t-elle une ou plusieurs manifestations publiques (si oui, la ou les décrire en une phrase) ?
- L'association participe-t-elle à une ou plusieurs manifestations publiques (si oui, lesquelles ? quand ?)

#### Pour qui ?

- Nombre de membres effectifs l'année passée (et nombre de cotisants sur ces membres)

---

<sup>1</sup> Les mentions légales relatives à la Loi Générales sur la Protection des Données Personnelles figureront sur le site.

- Nombre de membres prévus cette année (et nombre de cotisants sur ces membres)
- Nombre de membres habitant Esch (année précédente)

Âge des membres(année précédente)	Nombre
<12	
12-30	
31-55	
>55	

- Proportion d'hommes et de femmes (année précédente)
- Langue(s) utilisée(s) au sein de l'association
- Nombre de bénévoles envisagés pour des manifestations

*Comment ?*

- À quelle fréquence l'association se réunit-elle ?
- Avec quels moyens humains et financiers par mois ? Combien d'heures travaillées par mois ?
- Comment l'association trouve-t-elle ses membres (bouche-à-oreille, communication, participation à des salons...)?
- A-t-elle des moyens de communication : Site web
  - Facebook
  - Instagram?
- Comment l'association essaye-t-elle de réduire son empreinte énergétique (réutilisation de matériaux, bannissement des matériaux à usage unique, réduction des déplacements nécessaires, covoiturage, etc.) ?

*Combien ?*

- Quel sont les montants d'adhésion à l'association en tant que membres de l'adhésion à l'association en tant que membre ?
- La cotisation est-elle obligatoire ?
- Qu'est-ce qui est compris dans la cotisation ?
- Les membres doivent-ils s'acquitter d'autres frais (équipements nécessaires...)?
- Devez-vous payer un loyer Budget total et participation demandée à la ville